val d'oise
le département

La Présidente

D19-DR-0222

Cergy, le 31 JAN. 2019

Monsieur Jean-Pierre MULLER
Président du Groupe Socialiste et Apparentés
2 Avenue du Parc
CS 20201
95032 CERGY PONTOISE Cedex

Affaire suivie par : Cédric HARDY
Tél : 01.34.33.83.56
Courriel : cedric.hardy@valdoise.fr

Monsieur le Président, cher Collègue,

Pour faire suite à votre courrier du 21 décembre 2018, vous trouverez ci-dessous les éléments que je peux vous communiquer sur l'état d'avancement de l'opération de l'Avenue du Parisis.

Les procédures administratives menées sur la section Est de l'Avenue du Parisis (entre la RD301 à Groslay et la RD84 a à Bonneuil-en-France) ont conduit à l'obtention :

- D'un arrêté préfectoral déclarant l'opération d'utilité publique
- D'un arrêté de cessibilité
- D'un arrêté d'autorisation au titre de la loi sur l'eau
- D'un arrêté portant dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées
- D'arrêtés de prescriptions de diagnostics archéologiques
- D'arrêtés d'autorisations de pénétrer et d'occuper les parcelles privées dont le Département n'a pas encore la maitrise foncière.

Par jugement du 13 mars 2018, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, suivant le sens des conclusions du rapporteur public, a annulé l'arrêté préfectoral 2016-12999 du 25 avril 2016 déclarant le projet d'utilité publique et portant approbation des nouvelles dispositions des plans locaux d'urbanisme de Bonneuil-en-France, Garges-lès-Gonesse et Sarcelles.

Le 16 avril 2018, le Conseil départemental a interjeté appel du jugement du 13 mars 2018 assorti d'une demande de sursis à exécution auprès de la cour administrative d'appel de Versailles.
Le 11 mai 2018, l'Etat, par l'intermédiaire du ministère de l'intérieur a également interjeté appel du jugement du 13 mars 2018 auprès de la cour administrative d'appel de Versailles.
La clôture de l'instruction de cette procédure a eu lieu le 11 janvier 2019. Le jugement en appel est attendu avant juin 2019.

Il convient de noter que l'intérêt général de cette opération avait été reconnu par le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, et qu'une mise au rôle a été demandée au Président de la Cour d'Appel administrative de Versailles par les avocats du Département par courrier en date du 15 janvier 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, ma considération la meilleure.

Cordialement,

Marie-Christine CAVECCHI

Conseil Départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

tél. : 01 34 25 76 58
fax : 01 34 25 76 59
communication@valdoise.fr
www.valdoise.fr

val d'oise
le département

COURRIER ARRIVE
27 DEC. 2018
Présidence

Jean-Pierre MULLER
Président du groupe socialiste et apparentés
Conseiller départemental du canton de Vauréal
Maire de Magny en Vexin

A18-0010743
27/12/2018

Madame Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du conseil départemental

Cergy, le 21 DEC. 2018

Réf – JPM/OS/2018/0036

Madame la Présidente,

Lors de la séance du 30 novembre dernier, Mme MENHAOUARA est intervenue au nom de notre groupe au sujet du BIP – avenue du Parisis.

Elle a sollicité des éléments précis sur le projet et son état d'avancement, notamment au regard des procédures actuellement en cours qui pourraient retarder cette réalisation. Elle souhaitait également avoir un point sur l'avancée des enquêtes publiques sur ce projet.

Je me permets de vous rappeler cette demande et vous serai reconnaissant des informations que vous pourrez me faire communiquer dans ce cadre.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma parfaite considération.

Jean-Pierre MULLER

Conseil départemental du Val d'Oise
Hôtel du Département
2, avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

tél 01 34 25 14 74
www.valdoise.fr
jean-pierre.muller@valdoise.fr